



**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 Février 2016**

**L'an deux mil seize, le Vingt Neuf Février**, le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Pascal ZOUTE, Maire**

**Date de convocation : 23 Février 2016**

**Date d'affichage : 23 Février 2016**

**Nombre de membres en exercice : 23**

La séance est ouverte à 20 h 06.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LECOUSTERE Maxime

Il est procédé à l'appel des membres

**PRESENTS :**

MM : ZOUTE Pascal, BUISSE Jean-Louis, VALLIN David, DECALONNE Jean-Louis, BARBE Eric, CRINCKET Claude, DELBROUCQ Damien, DENNIN Jean-Claude, DUBOIS Laurent, FROISSANT Denis, GHESQUIERE Didier, LECOUSTERE Maxime

Mmes : MELI Odette, LEFROU Liliane, DYRDA Aurélie, DESROUSSEAUX Patricia, HERBAUT Pierrette, LEJEUNE Annie, LOUNICI Bérengère, WAUCQUIER Isabelle

**ABSENTS EXCUSES:**

Mme CARDON Florence donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric

Mme LOTIGIER Stéphanie donne pouvoir de vote à M. LECOUSTERE Maxime

**ABSENTE :** Mme DESORMEAUX Julie

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 Janvier 2016:**

Le compte rendu de la séance du 11 janvier 2016 n'appelle aucune observation.  
Il est adopté à l'unanimité.

**INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que Madame Hélène DUPLOYE a démissionné de son mandat de Conseillère Municipale. Conformément à l'article L.2121.4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet du Nord en a été informé.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, Madame Pierrette HERBAUT, suivant immédiat sur la liste « Ensemble pour Chérens » dont faisait partie Madame Hélène DUPLOYE lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de Conseillère Municipale.

Le procès-verbal d'installation est dressé et clos à 20 h 10.

## **2016 / 2 / 1 – Modifications des commissions et groupes de travail**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que, par délibérations en date du 29 mars 2014 (n° 2014/2/8) et du 31 mars 2015 (n° 2015/1/1), les commissions et groupes de travail avaient été formés.

Suite à la démission de Madame Hélène DUPLOYE et à l'installation de Madame Pierrette HERBAUT, il est proposé de modifier les commissions municipales et groupes de travail comme suit et souligne que le 1<sup>er</sup> nommé est responsable de la commission.

### **BUDGET, FINANCES, RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES, COMMERCANTS, ACTEURS ECONOMIQUES ET DE SANTE :**

BUISSE Jean-Louis, BARBE Eric, DYRDA Aurélie, CARDON Florence, LOTIGIER Stéphanie, CRINCKET Claude

### **PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET ECOLES :**

VALLIN David, DYRDA Aurélie, LECOUTERE Maxime, LOTIGIER Stéphanie, LOUNICI Bérengère, WAUCQUIER Isabelle, DESORMEAUX Julie, CRINCKET Claude

### **AINES ET CULTURE :**

MELI Odette, DESROUSSEAUX Patricia, DUBOIS Laurent, LEFROU Liliane, LEJEUNE Annie, WAUCQUIER Isabelle, FROISSANT Denis, BUISSE Jean-Louis, HERBAUT Pierrette

### **VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, EVENEMENTS ET HAUT DEBIT :**

DECALONNE Jean-Louis, DENNIN Jean-Claude, DESROUSSEAUX Patricia, DUBOIS Laurent, LEFROU Liliane, LEJEUNE Annie, LOUNICI Bérengère, MELI Odette, DESORMEAUX Julie, LECOUTERE Maxime, HERBAUT Pierrette

### **COMMUNICATION ET INSERTION SOCIALE :**

LEFROU Liliane, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, DESROUSSEAUX Patricia, LEJEUNE Annie, VALLIN David, CARDON Florence, HERBAUT Pierrette

### **VOIRIE ET TRAVAUX :**

DYRDA Aurélie, DELBROUCQ Damien, DENNIN Jean-Claude, BARBE Eric, GHESQUIERE Didier, LECOUTERE Maxime, WAUCQUIER Isabelle, DECALONNE Jean-Louis, DUBOIS Laurent, CRINCKET Claude

### **URBANISME, MARCHES PUBLICS ET INFORMATIQUE :**

BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DYRDA Aurélie, GHESQUIERE Didier, CARDON Florence, LOTIGIER Stéphanie, CRINCKET Claude

## **ECOLOGIE URBAINE ET DEVELOPPEMENT DURABLE :**

FROISSANT Denis, DUBOIS Laurent, GHESQUIERE Didier, VALLIN David, CARDON Florence, DESORMEAUX Julie, LEFROU Liliane, LOUNICI Bérengère, DELBROUCQ Damien, CRINCKET Claude

## **GESTION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX ET COMMISSION DE SECURITE :**

DENNIN Jean-Claude, DELBROUCQ Damien, DYRDA Aurélie, DECALONNE Jean-Louis, WAUCQUIER Isabelle, GHESQUIERE Didier, FROISSANT Denis, BARBE Eric, CRINCKET Claude

## **REVISIONS DES LISTES ELECTORALES :**

ZOUTE Pascal, LEFROU Liliane, MELI Odette, BUISSE Jean-Louis, WAUCQUIER Isabelle, DENNIN Jean-Claude, LEJEUNE Annie, CRINCKET Claude

\*\*\*\*\*

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **2016 / 2 / 2 – Adhésion au dispositif d'achat groupé proposé par l'UGAP : fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation prévoit la suppression des tarifs réglementés de gaz :

- au 31 décembre 2014 pour les sites consommant plus de 200 000 KWh/an
- au 31 décembre 2015 pour les sites consommant entre 30 000 KWh/an et 200 000 KWh/an.

C'est dans ce contexte que notre commune a choisi d'adhérer au dispositif d'achat groupé de gaz naturel proposé par l'UGAP. En effet, à ces échéances, notre commune devait satisfaire ses besoins en gaz au terme d'une opération de mise en concurrence des fournisseurs.

Le dispositif d'achat groupé de gaz de l'UGAP a pris la forme d'un accord cadre alloué par zone gazière (nord et sud) et par typologie de sites en fonction de leur volume de consommation. Les marchés subséquents en découlant sont exécutés par les bénéficiaires et courent du 1<sup>er</sup> octobre 2014 au 30 septembre 2016.

Concernant la commune de Chéreng pour la période en cours, le marché de l'UGAP, attribué à GDF SUEZ, couvre 5 sites :

- Salle Polyvalente
- Mairie
- Restaurant Scolaire
- Ecole Jules Ferry
- Espace Roger Planquart

Compte tenu des contraintes de délais et des enjeux techniques, juridiques et économiques que soulève l'achat d'énergie, il est proposé de saisir l'opportunité de renouveler l'adhésion au dispositif d'achat groupé de gaz naturel proposé par l'UGAP pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 30 Juin 2019 et de reconduire dans ce dispositif ces 5 sites.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion de la commune de Chérenge au dispositif d'achat groupé de gaz mis en place par l'UGAP ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget général.

\*\*\*\*\*

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **2016 / 2 / 3 – Tarifs séjour de vacances 2016**

RAPPORTEUR : Monsieur David VALLIN

Monsieur VALLIN rappelle à l'Assemblée qu'un séjour en Corse du 7 au 19 juillet 2016 est proposé aux enfants. Il précise que, par rapport à l'année dernière, il y a quelques changements :

- augmentation du coût du séjour de 14 euros par participants. Pour ce faire, il propose d'augmenter le montant de la participation de 15 euros (pour les tranches 4 à 8), de 10 euros (pour les tranches 2 et 3) et de 5 euros (pour la tranche 1).
- instauration du paiement obligatoire au minimum d'1/3 du tarif au moment de l'inscription (pour éviter à l'instar de l'année dernière, d'avoir des désistements au dernier moment).

Mr CRINCKET s'interroge sur les modalités de prise en charge du défaut de paiement pour les personnes qui se sont désistées l'an dernier.

Mr VALLIN explique avoir réussi à trouver des remplaçants. Si tel n'avait pas été le cas, le prestataire aurait pu facturer à la commune les sommes dues.

Pour éviter que la commune ait à supporter un défaut de paiement, aucun remboursement ne sera effectué.

Il est proposé de fixer le montant de la participation et de définir les modalités de paiement de la manière suivante :

#### **MONTANT DE LA PARTICIPATION**

Tranches	Quotients	Tarifs du séjour
1	0 à 2 576 €	245 €
2	2 577 € à 3 308 €	290 €
3	3 309 € à 4 360 €	330 €
4	4 361 € à 6 097 €	355 €
5	6 098 € à 7 317 €	380 €
6	7 318 € à 9 238 €	405 €
7	9 239 € à 11 570 €	425 €
8	Plus de 11 570 €	450 €
Exterieurs à la commune		720 €

## **MODALITES DE PAIEMENT**

Les familles pourront au choix :

- \* opter pour un paiement en trois fois, dont 1/3 minimum à l'inscription. La totalité du règlement devant intervenir avant le 31 Mai 2016.
- \* opter pour un paiement en une seule fois au moment de l'inscription.

En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué

\*\*\*\*\*

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **2016 / 2 / 4 – Transfert de compétence « cours d'eau et canaux domaniaux »**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que la Métropole Européenne de Lille a délibéré le 18 décembre 2015 sur la prise de compétence « cours d'eau et canaux domaniaux ». Il convient donc que le conseil municipal délibère pour entériner la prise de compétence.

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider le transfert de la compétence « Cours d'eau et canaux domaniaux » à la Métropole Européenne de Lille,
- de déclarer que le transfert sera effectif dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir,
- d'approuver dans les mêmes termes la délibération n° 15 C 1463 votée par le conseil de la Métropole Européenne de Lille le 18 décembre 2015.

\*\*\*\*\*

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## **2016 / 2 / 5 – Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN : comités syndicaux des 13 octobre et 16 novembre 2015**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Il est proposé au conseil municipal d'accepter :

- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de SERAIN (Aisne) avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « Assainissement Collectif »,
- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur le territoire de la commune de MONTIGNY EN OSTREVENT (Nord),
- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA NEUVILLE EN BEINE (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Non Collectif ».

Le conseil municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 20/5 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du 13 Octobre 2015, dans les délibérations n° 25/3b et 24/3a adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 16 Novembre 2015.

\*\*\*\*\*

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Fibre optique

- Concertation et démarrage des travaux prévus courant 1<sup>er</sup> semestre 2017 puis déploiement 18 à 24 mois plus tard

- Déchetterie mobile

La déchetterie mobile se tiendra de nouveau chaque vendredi à compter du 4 mars 2016 et jusqu'au 25 novembre 2016 (sauf le 11 novembre 2016) sur le parking de la salle Victor Provo de 10 h 00 à 16 h 00

- Concertation préalable rue du Cimetière

La concertation s'est terminée le 15 février 2016. De très bonnes remarques figurent sur le registre. Monsieur le Maire précise qu'une délibération sera prise le 1<sup>er</sup> avril 2016 par la Métropole Européenne de Lille concernant le bilan de la concertation. S'en suivra l'ouverture de l'enquête publique courant Octobre 2016.

- Prochaine réunion du conseil municipal

Elle se tiendra le 21 mars 2016 à 19 h 30 en Mairie.

**L'ordre du jour étant épuisé, aucune question soulevée, la séance est levée à 20 h 38.**